



THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP

# Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain (*African Standards and Guidelines for Quality Assurance in Higher Education*)

## ASG-QA

## PROJET

Octobre 2017

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



DAAD Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

## Sommaire

Contexte .....	4
Objectif .....	7
Approche utilisée pour cadrer les références et lignes directrices .....	8
Principes .....	8
Champ d'application .....	8
Partie A : Références et lignes directrices pour l'assurance qualité interne .....	11
Introduction .....	11
Référence 1. Vision, mission et objectifs stratégiques .....	11
Référence 2. Gouvernance et gestion .....	12
Référence 3. Ressources humaines .....	13
Référence 4. Gestion des ressources financières .....	14
Référence 5. Infrastructure et installations .....	14
Référence 6. Recrutement, admission et certification des étudiants et services de soutien aux étudiants .....	16
Référence 7. Élaboration, approbation et suivi des programmes .....	17
Référence 8. Enseignement, apprentissage et évaluation .....	19
Référence 9. Recherche et innovation .....	21
Référence 10. Engagement envers la communauté .....	22
Référence 11. Gestion de l'information .....	22
Référence 12. Information du public .....	23
Référence 13. Collaboration, mobilité du personnel et des étudiants .....	24
Partie B : Références et lignes directrices pour l'assurance qualité externe .....	25
Introduction .....	25
Référence 1. Objectifs de l'assurance qualité externe et prise en compte pour l'assurance qualité interne .....	25
Référence 2. Élaboration de mécanismes d'assurance qualité externe adaptés au contexte .....	26
Référence 3. Mise en œuvre de processus d'assurance qualité externe .....	26
Référence 4. Indépendance de l'évaluation .....	27
Référence 5. Décisions et rapports d'évaluation : résultats de l'AQE .....	28
Référence 6. Évaluation périodique des établissements et des programmes .....	28

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

Référence 7. Plaintes et recours .....	29
Partie C : Assurance qualité interne pour les agences d'assurance qualité .....	30
Introduction .....	30
Référence 1. Personnalité juridique.....	30
Référence 2. Indépendance de l'AAQ.....	30
Référence 3. Vision et énoncé de mission.....	31
Référence 4. Politiques, processus et activités .....	31
Référence 5. Critères et processus d'assurance qualité interne .....	32
Référence 6. Ressources humaines et financières.....	33
Référence 7. Benchmarking, réseautage et collaboration .....	34
Référence 8. Évaluation périodique de l'AAQ .....	34
Annexe 1 – Processus d'élaboration des ASG-QA.....	36

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

## Contexte

Après les nombreuses décennies de développement qui ont suivi l'indépendance et la libération du continent africain, d'importants progrès ont été réalisés sur certains fronts, tels que le développement de sociétés, l'établissement de gouvernements stables et l'instauration de systèmes d'enseignement supérieur et de production économique, pour n'en citer que quelques-uns.

Le développement a été constant dans de nombreux pays, ce qui a débouché sur un meilleur niveau de vie pour leurs citoyens. Il est cependant manifeste que le passé colonial et les autres héritages d'exploitation ont laissé de profondes empreintes sur les défis de développement, qui – dans la plupart des cas en plus d'un demi-siècle d'autodétermination – ont empêché les pays africains d'atteindre le plein essor, en particulier sur le front de l'enseignement supérieur. Une situation exacerbée par les cas de conflits internes et régionaux, de mauvaise gouvernance, de corruption et de gestion malaisée des ressources disponibles. Dans la plupart des cas, l'ampleur des défis liés au développement a été énorme et disproportionnée par rapport aux ressources disponibles pour y répondre de manière adéquate et durable.

L'objectif de l'enseignement supérieur en Afrique au 21<sup>e</sup> siècle est d'en améliorer l'accès et d'assurer la qualité de son offre dans un contexte de prolifération de programmes académiques visant à générer des revenus et de production de diplômés dont les qualifications ne répondent pas aux besoins des employeurs. Par ailleurs, ce développement devrait intervenir dans le contexte des besoins du continent et des pays africains individuels – plutôt que dans celui des besoins du monde occidental. L'accès a été élargi suite à la demande sociale croissante, à l'augmentation du nombre d'établissements d'enseignement supérieur (EES), notamment les établissements privés, à la diversification de l'offre d'enseignement supérieur (par exemple, enseignement transfrontalier) et à la mise à disposition optimisée de technologies de formation ouverte et à distance (FOAD), d'e-learning et autres.

Les défis liés à l'offre d'un enseignement supérieur de qualité sont attribués à la mondialisation et à l'internationalisation, à une évolution qui tient compte davantage de la demande du marché et des consommateurs et, partant, à l'introduction de programmes répondant spécifiquement à ces demandes, ainsi qu'à la concurrence accrue due à ces développements.

Il est incontestable que l'éducation joue un rôle fondamental dans le développement des nations. Alors que, pendant plusieurs décennies, l'accent du développement de l'enseignement a surtout été mis sur l'enseignement fondamental, on reconnaît aujourd'hui qu'un investissement dans l'enseignement supérieur offre des avantages importants à une nation. Le développement des économies nécessite une capacité humaine de haut niveau et qualifiée afin d'identifier et exploiter les opportunités

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

qu'offrent la mondialisation croissante et les changements macroéconomiques. De même, pour tirer profit des développements technologiques, des connaissances scientifiques fines sont requises, lesquelles sont principalement dérivées de l'enseignement supérieur. Mais surtout, d'un point de vue développemental, pour promouvoir et préserver des établissements et une gouvernance démocratiques et favoriser de nouvelles cultures collaboratives, des capacités diverses et complexes sont nécessaires – lesquelles sont également puisées dans le secteur de l'enseignement supérieur.

Pour libérer son plein potentiel, œuvrer dans les intérêts du continent dans un esprit de coopération et réaliser ses aspirations, l'Afrique doit : (1) libérer son potentiel de devenir autonome dans son offre d'enseignement supérieur, par exemple en faisant de la bonne gouvernance la marque de ses établissements d'enseignement supérieur ; et (2) assurer une distribution juste des ressources, une plus grande équité et l'accès à l'enseignement supérieur pour tous, en établissant des relations et programmes multilatéraux dans lesquels des initiatives conjointes ou des coopérations promouvoir l'assurance qualité, la mobilité, l'échange et la mutualisation des ressources et capacités dans l'enseignement supérieur. Les établissements d'enseignement supérieur sont des vecteurs cruciaux pour réaliser ces aspirations.

Des systèmes d'enseignement supérieur de qualité harmonisés sont impératifs pour que l'Afrique réalise le potentiel de l'enseignement supérieur et de la recherche en concrétisant sa vision d'un continent intégré, prospère et pacifique. L'Union africaine (UA) a – au plus haut niveau – appelé à une harmonisation et un renforcement de la qualité de l'enseignement supérieur en Afrique afin de rendre celui-ci pertinent à l'échelle locale et compétitif au niveau mondial. Ceci est en phase avec la vision de l'UA formulée dans l'Agenda 2063 « L'Afrique que nous voulons ». On observe également une conscience accrue à l'échelle mondiale quant à la nécessité d'établir des systèmes d'enseignement supérieur harmonisés en vue de faciliter la mobilité des personnes formées ayant des qualifications accréditées. De même, une attention croissante est portée à la qualité et à l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur. L'augmentation rapide du nombre d'étudiants et d'établissements d'enseignement supérieur (EES) et l'attention accrue accordée à l'employabilité ont fait de la qualité et de l'assurance qualité des sujets centraux dans la communauté mondiale de l'enseignement supérieur. Ceci est nécessaire pour que l'éducation et la formation entrent en ligne de compte quand on investit dans la population africaine dans le but de récolter les dividendes démographiques.

Les efforts en vue de l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique se multiplient depuis que les systèmes d'enseignement supérieur diversifiés ont résulté en l'absence de reconnaissance des diplômes universitaires, ce qui a limité l'intégration académique et la mobilité des étudiants à travers le continent. La vision de l'UA sur le développement d'une Afrique intégrée requiert un système d'éducation harmonisé, où la mobilité intra-africaine et la transférabilité des compétences sont nécessaires à

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

l'intégration. La Stratégie continentale de l'Éducation pour l'Afrique (*Continental Education Strategy for Africa*, CESA) reconnaît que « [l]a mobilité intra-africaine et l'intégration académique exigent l'harmonisation des systèmes d'éducation et de formation, ainsi que la coopération régionale », comme énoncé dans ses principes directeurs.

Les chefs des États et des gouvernements africains ont exprimé leur engagement à mettre en place des mécanismes d'harmonisation et des processus d'assurance qualité afin d'assurer un enseignement supérieur comparable en Afrique. Le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 vise à établir une agence d'accréditation africaine chargée de développer et surveiller les références de qualité de l'éducation à travers le continent.

L'harmonisation de l'assurance qualité et de l'accréditation, couplée à une coopération continentale étroite, contribuera à promouvoir l'internationalisation de l'enseignement supérieur et à faciliter la mobilité des étudiants et du personnel académique. La Commission de l'Union africaine (CUA) promeut l'harmonisation de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur en Afrique, en collaboration avec l'Association des universités africaines (AUA) et l'Union européenne (UE).

L'harmonisation vise à avoir une vue partagée sur les critères de qualité et les références et une méthode équivalente d'évaluation de la qualité. Il est crucial d'harmoniser les références et critères, de façon à ce que toutes les universités soient réglementées en fonction de références comparables. En effet, l'harmonisation n'implique pas que chaque établissement ou chaque pays soit contraint d'adopter un système uniforme. Cela signifie plutôt que le cadre de base pour l'évaluation de la qualité est équivalent. Une étape importante dans la promotion de l'harmonie au sein du système d'enseignement supérieur africain diversifié est l'établissement d'un cadre d'assurance qualité continental.

La CUA a par conséquent initié le développement d'un Cadre panafricain d'assurance qualité et d'accréditation (*Pan-African Quality Assurance and Accreditation Framework*, PAQAF) afin d'offrir une plateforme continentale en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et de promouvoir des méthodologies compatibles.

Un des instruments nécessaires au bon fonctionnement du PAQAF est le développement de références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain (*African Standards and Guidelines for Quality Assurance in Higher Education*, ASG-QA). Une mise en œuvre correcte des ASG-QA peut contribuer à l'offre d'un enseignement supérieur de qualité et à garantir que les qualifications obtenues par les étudiants et leur expérience de l'enseignement supérieur restent compatibles avec les exigences du programme, la vision et la mission de l'établissement et les objectifs de l'enseignement supérieur. Pour y parvenir de manière optimale, un prérequis essentiel

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

est que les EES inculquent une culture de la qualité fondée sur des preuves dans toutes leurs activités.

Le rôle de l'assurance qualité est par conséquent primordial pour aider les systèmes et établissements d'enseignement supérieur africains à relever les défis liés aux cadres juridiques, à la gouvernance, au financement, aux qualifications du corps enseignant et à la capacité de recherche. Pour répondre à certains de ces défis et assurer la qualité de l'enseignement supérieur, une collaboration et un partage des ressources entre établissements à la fois au niveau local et international sont nécessaires, et ce via des échanges d'étudiants et une coopération internationale, afin de permettre une meilleure mobilité du personnel académique et des étudiants.

## Objectif

Les ASG-QA soutiendront les EES et les agences d'assurance qualité (AAQ) en Afrique en mettant en œuvre les bonnes pratiques d'assurance qualité, en appliquant les références et lignes directrices en matière d'enseignement supérieur, en développant des mécanismes d'assurance qualité interne adéquats qui correspondent aux bonnes pratiques internationales, et en les aidant à évaluer leur propre qualité par le biais de processus d'autoévaluation. Les AAQ nationales doivent jouer le rôle de points de contact nationaux en ce qui concerne les ASG-QA. Les ASG-QA peuvent servir de cadre directeur pour faciliter l'établissement d'AAQ dans les pays où elles n'existent pas encore.

L'objectif spécifique des ASG-QA est dès lors d'aider les EES et les AAQ en Afrique à : (a) disposer d'un cadre commun et d'une compréhension partagée des systèmes d'assurance qualité pour l'enseignement et l'apprentissage, et ceci parmi toutes les parties prenantes aux niveaux continental, régional et national ; (b) développer une confiance mutuelle et faciliter ainsi la reconnaissance et la mobilité des étudiants et des ressources humaines à l'intérieur et au-delà des frontières nationales du continent ; (c) assurer une amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur sur le continent à travers une autoévaluation, une évaluation externe par les pairs et un suivi et une évaluation continus ; (d) promouvoir la transparence et la responsabilité en fournissant des informations appropriées au public en matière d'assurance qualité ; (e) aider les EES à développer une culture de la qualité durable ; (f) promouvoir la compétitivité internationale du système d'enseignement supérieur africain ; et (g) soutenir la production de ressources d'enseignement et d'apprentissage pertinentes ainsi que d'instruments d'évaluation des étudiants.

Les ASG-QA sont un ensemble de références et lignes directrices pour l'assurance qualité interne et externe dans l'enseignement supérieur. Elles n'ont pas de visée prescriptive, mais fournissent plutôt un mécanisme pour la réalisation de la qualité dans les EES et les AAQ en Afrique. Elles sont élaborées pour apporter finalement une valeur ajoutée aux

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

établissements et AAQ en fournissant un cadre unifié applicable à tous les processus d'assurance qualité, ce qui permet une approche axée sur l'amélioration pour l'augmentation de la qualité des établissements et de l'enseignement.

## Approche utilisée pour cadrer les références et lignes directrices

Les ASG-QA sont formulées comme des références ou exigences minimales communes qui doivent être respectées, mais chaque EES et AAQ peut ajouter des références supplémentaires qui reflètent ses propres traditions et contextes. Les lignes directrices décrivent comment réaliser les références et proposent des preuves étayant la réalisation d'un niveau de qualité pour les EES et les AAQ. Elles fournissent des exemples de bonne pratique et la liste n'est pas exhaustive.

## Principes

Les ASG-QA reposent sur les principes suivants pour assurer le succès de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain : (a) la qualité et l'assurance qualité relèvent essentiellement de la responsabilité des EES ; et (b) l'autonomie, l'identité et l'intégrité des EES sont reconnues et respectées.

Les EES et les AAQ peuvent adapter les références et lignes directrices pour qu'elles correspondent à leurs propres systèmes et contextes sur la base de preuves attestant de leur efficacité.

## Champ d'application

Les ASG-QA s'appliquent à tous les types d'EES en Afrique, quels que soient le mode d'étude ou le lieu d'activité, y compris l'enseignement transnational et transfrontalier. Sauf mention contraire, dans les ASG-QA, le terme « étudiants » désigne les étudiants tout au long de leur apprentissage universitaire, qu'ils soient au premier, au deuxième ou au troisième cycle. De même, lorsque les ASG-QA mentionnent le personnel, il s'agit, sauf mention contraire, du personnel enseignant, des chercheurs, du personnel administratif et technique/d'accompagnement.

Les ASG-QA doivent être appliquées en ayant connaissance des cadres de qualifications existants et des systèmes de transfert et d'accumulation de crédits opérationnels sur le continent, étant donné que ceux-ci font également office de catalyseurs pour l'amélioration de la transparence et de la confiance mutuelle dans l'offre d'enseignement supérieur.

Les références et lignes directrices s'articulent en trois parties : la Partie A se concentre sur l'assurance qualité interne (AQI) des EES ; la Partie B décrit les méthodologies (ou

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service



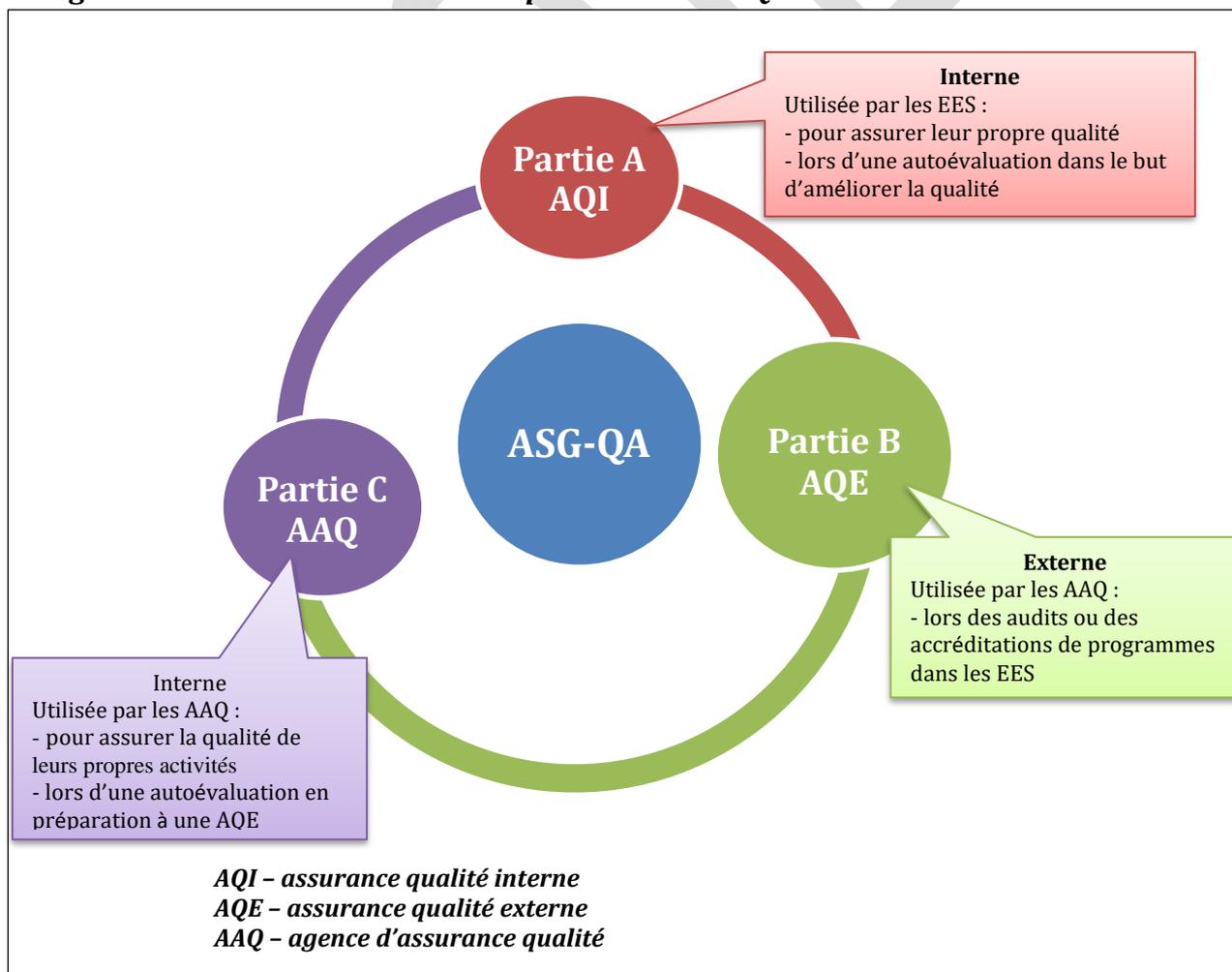


**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

références) utilisées pour l'assurance qualité externe (AQE) ; et la Partie C se penche sur l'assurance qualité interne des AAQ. L'offre de formation ouverte et à distance (FOAD) de qualité par les EES est incorporée dans l'AQI mise en œuvre par les établissements.

Les AAQ utilisent les principes, les pratiques et méthodologies, et les références et lignes directrices de l'AQE lors de leurs activités d'accréditation de programmes ou d'établissements ou d'audits qualité, mais les agences prennent également en considération les références et lignes directrices pour l'assurance qualité interne utilisées par les établissements. Ainsi, la Partie B (AQE) tient compte des références de la Partie A (AQI) et s'assure ainsi que les procédures internes développées par les EES sont cohérentes avec les procédures d'AQE auxquelles les établissements sont soumis. De même, les EES sont également tenus d'incorporer les références et lignes directrices pour l'AQE, en particulier dans la phase d'élaboration de leur rapport d'autoévaluation sur lequel les agences fondent leurs procédures d'accréditation de programmes ou d'audit institutionnel. Par conséquent, les trois parties des ASG-QA doivent être considérées comme un tout, dans la mesure où elles sont interconnectées et où elles forment ensemble la base d'un cadre d'assurance qualité africain. La Figure 1 représente cette interconnexion des trois parties.

**Figure 1 : Interconnexion des trois parties des ASG-QA**



Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

Ces références et lignes directrices fournissent une feuille de route pour la réalisation de la qualité dans les établissements d'enseignement supérieur et les agences d'assurance qualité en Afrique. Leur mise en œuvre doit tenir compte des cadres de qualifications nationaux et régionaux. Le processus d'élaboration des ASG-QA est expliqué à l'Annexe 1.

PROJET

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

## Partie A : Références et lignes directrices pour l'assurance qualité interne

### Introduction

Conformément au principe selon lequel les EES ont la responsabilité première de la qualité de leur offre et de l'assurance de celle-ci, la Partie A présente les références et lignes directrices pour l'AQI au niveau des établissements, mais incorpore également les références et lignes directrices pour les modes de FOAD. Les références et lignes directrices couvrent des domaines qui sont considérés comme essentiels pour la réalisation d'une offre d'enseignement supérieur de qualité et mettent principalement l'accent sur la gouvernance, les politiques et les processus institutionnels promouvant un enseignement supérieur de qualité, l'environnement d'enseignement et d'apprentissage, la recherche et l'innovation, la collaboration, et l'engagement envers la communauté.

### Référence 1. Vision, mission et objectifs stratégiques

#### Référence

**L'établissement a une vision et un énoncé de mission publiés qui reflètent son engagement en faveur de l'amélioration continue de la qualité, des objectifs stratégiques, ainsi que des politiques et procédures en phase avec sa vision et son énoncé de mission.**

#### Lignes directrices

La vision, la mission et les objectifs stratégiques sont rendus publics, reflètent les aspirations et les besoins des parties prenantes et indiquent des plans de développement et des objectifs stratégiques.

La vision et la mission de l'établissement en matière d'assurance qualité sont traduites dans des politiques et plans stratégiques clairs, qui sont opérationnalisés en objectifs réalisables.

L'établissement veille à disposer d'un système d'assurance qualité robuste et efficace pour l'ensemble de ses activités (académiques, recherche et engagement envers la communauté), lequel facilite la coordination de l'approbation des politiques, procédures et mécanismes. Il s'assure dès lors :

- a) que la vision, l'énoncé de mission et les objectifs reflètent l'engagement en faveur de l'amélioration de la qualité ;
- b) que diverses formes de planification (par exemple, stratégique, institutionnelle, académique, financière, de recherche) soient coordonnées afin d'assurer la qualité des prestations académiques ;

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

- c) que des plans institutionnels à moyen et long terme reflètent les programmes de formation offerts et les axes de recherche afin d'assurer la pérennité et l'amélioration continue ;
- d) que la formulation des plans soit collégiale et que les plans promeuvent un haut degré d'intégrité institutionnelle et de réactivité au changement et soient connus des parties prenantes ; et
- e) qu'il y ait un suivi, une évaluation et un *benchmarking* continus et périodiques des processus, y compris une autoévaluation des programmes académiques et de recherche, de la gouvernance et une autoévaluation de l'établissement à des fins d'amélioration continue.

## Référence 2. Gouvernance et gestion

### Référence

**L'établissement dispose de structures de gouvernance et de gestion clairement articulées. Cela assurera une gouvernance et une gestion saines et éthiques, y compris des pratiques d'assurance qualité robustes soutenant la réalisation de sa mission et de son mandat légal.**

### Lignes directrices

L'établissement :

- a) dispose d'autorités académiques qualifiées, compétentes et expérimentées afin de superviser le développement et la gestion d'une culture de la qualité en son sein ;
- b) dispose d'organes de gouvernance pertinents, comme, un conseil d'administration, une assemblée de faculté, un conseil pédagogique et scientifique, et de divers comités, chacun ayant des mandats, des obligations, des responsabilités, des pouvoirs, des privilèges et des attributions clairs ; ces divers organes sont correctement coordonnés afin d'assurer l'efficacité, l'efficience et la qualité ;
- c) dispose d'une politique et d'une structure d'assurance qualité qui se répercutent en cascade à tous les niveaux ;
- d) dispose de systèmes et de réseaux de communication clairs favorisant la diffusion des informations en interne et en externe et l'exercice de sa responsabilité publique ;
- e) fait usage de son autonomie de manière responsable ; dispose de politiques et procédures de délégation d'autorité pour les décisions financières et de gestion en cas de besoin ;
- f) permet aux étudiants de participer au processus décisionnel ;
- g) veille à ce qu'il y ait régulièrement des consultations avec les parties prenantes, des comptes rendus et des actions de suivi sur des questions clés de stratégie et de mise en œuvre opérationnelle afin de promouvoir les sentiments de cohésion, d'harmonie et d'identité au sein de l'établissement ;

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

- h) met l'accent sur l'éthique, la transparence et l'intégrité académique dans toutes ses activités d'enseignement, d'apprentissage et de recherche ;
- i) promeut un haut degré d'intégrité institutionnelle et de réactivité en préconisant et faisant preuve d'honnêteté et de non-discrimination dans son traitement du de
- j) publie et diffuse régulièrement des informations qualitatives et quantitatives impartiales et objectives concernant les programmes proposés, les recherches menées et les services communautaires ;
- k) a développé et mis en œuvre des processus efficaces de dissuasion, de détection et de gestion de la mauvaise conduite au niveau des étudiants ou du personnel ;
- l) dispose de politiques et procédures activées pour gérer les conflits d'intérêt ; et
- m) dispose de processus efficaces, systématiques, ponctuels et justes pour examiner les plaintes, les réclamations et les recours introduits par des étudiants, des membres du personnel ou d'autres parties prenantes.

### Référence 3. Ressources humaines

#### Référence

**L'établissement dispose de politiques de ressources humaines inclusives qui garantissent le recrutement et la rétention d'un nombre adéquat de membres du personnel qualifiés et compétents afin de réaliser sa mission et d'exécuter son mandat légal.**

#### Lignes directrices

La qualité du personnel est essentielle pour la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur. Par conséquent, ce dernier :

- a) dispose de politiques et procédures claires qui garantissent l'égalité des chances et une véritable égalité hommes-femmes dans les ressources humaines pour le recrutement, la rétention et la promotion du personnel basés sur les qualifications, les compétences et les aptitudes ;
- b) dispose d'un noyau de personnel à temps plein et tient des registres à jour sur les effectifs, les qualifications et les taux de rotation des emplois ;
- c) dispose de politiques et procédures claires pour le développement du personnel et le développement continu ;
- d) dispose d'accords contractuels clairs avec le personnel qui décrivent les conditions de travail et sont alignés avec toutes les exigences législatives du pays de l'établissement ;
- e) fournit des installations et services de soutien du personnel adéquats ;
- f) assure un monitoring et une évaluation périodiques du personnel ; et
- g) respecte les normes (locales/régionales) en matière de ratios étudiants-professeur qui promeuvent/améliorent l'apprentissage centré sur l'étudiant.

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

## Référence 4. Gestion des ressources financières

### Référence

**L'établissement dispose de ressources financières adéquates et d'une gestion financière prudente qui sont alignées avec sa mission, ses objectifs et son mandat d'assurer un enseignement de qualité.**

### Lignes directrices

La pérennité financière est le fondement de tout établissement, et des ressources financières adéquates et une gestion financière prudente doivent s'inscrire dans un cadre approuvé de stratégies, politiques et procédures institutionnelles qui permettent à l'établissement de répondre à ses besoins financiers pour assurer une prestation académique de qualité. L'établissement doit :

- a) disposer de ressources financières adéquates afin d'exécuter son mandat et de réaliser ses objectifs de manière efficace et efficiente ;
- b) disposer d'un système de gestion financière prudente qui inclut des stratégies, des politiques et des procédures pour la budgétisation, l'allocation des ressources, les réparations et l'entretien de l'infrastructure, la gestion des actifs, la gestion des dettes et les comptes rendus financiers ;
- c) disposer d'une base de ressources financières diversifiée et durable et assurer une allocation équilibrée des ressources aux fonctions clés d'enseignement et d'apprentissage, de recherche et d'engagement envers la communauté ;
- d) disposer de processus de monitoring, d'évaluation (via des audits financiers) et de *benchmarking* pour le système de gestion financière fondés sur les bonnes pratiques internationales ou sur une autre base de comptabilité adaptée à l'établissement ; et
- e) disposer d'un système qui analyse les risques, les lacunes et les défis identifiés à des fins d'amélioration continue.

## Référence 5. Infrastructure et installations

### Référence

**L'établissement dispose d'infrastructures, d'installations et de ressources adéquates et appropriées pour soutenir l'apprentissage et les activités de recherche.**

### Lignes directrices

Pour une bonne expérience d'enseignement supérieur, les établissements fournissent un éventail de ressources pour soutenir les étudiants dans leur apprentissage.

L'infrastructure et les installations sont en accord avec les buts et objectifs de l'EES, les programmes proposés, la stratégie d'enseignement et d'apprentissage, ainsi que la recherche.

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

L'établissement dispose :

- a) d'installations académiques, administratives et récréatives adéquates (salles de conférence, salles de séminaire, bureaux pour le personnel, laboratoires, studios, ateliers, etc.) ;
- b) d'une bibliothèque correctement organisée équipée d'installations et de ressources adaptées au nombre d'étudiants et de membres du personnel (physiques et en ligne) ;
- c) d'une infrastructure TIC adéquate ;
- d) d'installations conformes aux dispositions pertinentes en matière de santé et de sécurité ; et
- e) d'installations accessibles aux personnes handicapées.

Dans le cas de l'e-learning, l'établissement assure :

- a) une infrastructure suffisante pour assurer le support technique en termes :
  - i. d'espace serveur,
  - ii. de redondance ou d'équilibrage de charge,
  - iii. de helpdesk technique,
  - iv. d'accès Internet, entre autres, et
  - v. de services techniques fiables en termes de sauvegarde et services à distance.
- b) L'établissement dispose d'un plan informatique afin d'assurer :
  - i. la maintenance et la mise à niveau des technologies ; et
  - ii. la fiabilité, le respect de la vie privée, la sécurité et la sûreté.
- c) Il y a une cohérence et uniformité du cadre technique pour les étudiants et pour le personnel académique, qui garantit que tout changement de technologie est introduit d'une façon qui limite son impact sur les étudiants et le personnel académique. L'établissement dispose par conséquent :
  - i. d'une structure claire de communication des changements de programme logiciel, de matériel informatique ou de système/procédure technique quand un étudiant ou un membre du personnel passe d'un programme à un autre,
  - ii. d'un programme/processus de formation aussi bien pour le personnel que pour les étudiants quand un nouveau logiciel ou système est adopté,
  - iii. d'un accès à la formation pour les étudiants hors campus ou virtuels, et
  - iv. d'une politique d'apprentissage sur un nouveau logiciel quand un étudiant ou tuteur passe d'un programme à un autre.
- d) Le matériel informatique, les logiciels et le support technique constituent un élément clé de l'e-learning. L'établissement dispose dès lors de ce qui suit :
  - i. un helpdesk accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7,
  - ii. un système de monitoring et de prise en charge d'une série de matériel informatique/logiciels,
  - iii. des attentes techniques clairement formulées,

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

- iv. un système de questions fréquentes (FAQ), qui doit être évalué avec fourniture d'un feed-back aux étudiants.

## Référence 6. Recrutement, admission et certification des étudiants et services de soutien aux étudiants

### Référence

**L'établissement dispose de politiques et procédures prédéfinies publiées et appliquées de manière cohérente qui assurent un recrutement, une admission, une progression et une certification justes et équitables des étudiants et des services de soutien aux étudiants justes et équitables à travers toutes les phases du « cycle de vie » de l'étudiant et portant sur des matières qui concernent l'employabilité future des étudiants.**

**L'établissement dispose de politiques et stratégies documentées qui promeuvent le bien-être des étudiants et une orientation dans leur parcours académique ainsi que dans les domaines professionnel et personnel.**

### Lignes directrices

Offrir les conditions et le soutien nécessaires aux étudiants pour progresser dans leur carrière académique est dans l'intérêt individuel de l'étudiant, des programmes et des établissements. Il est crucial de disposer de procédures d'admission, de reconnaissance et de certification adaptées au contexte.

L'établissement dispose dès lors de lignes directrices et de stratégies claires :

- a) pour le marketing/la promotion de l'établissement, de ses programmes, des procédures de recrutement, d'admission, de sélection et d'inscription ;
- b) qui promeuvent la diversité dans l'admission, y compris en termes de genre, et qui prêtent attention aux groupes défavorisés et aux personnes handicapées, le cas échéant ;
- c) qui veillent à ce que les étudiants admis remplissent les exigences minimales d'admission dans l'EES et d'admission dans le programme ;
- d) qui assurent un monitoring, une évaluation et un benchmarking en vue de l'amélioration de la gestion des inscriptions ;
- e) qui veillent à ce qu'il y ait une collecte et une compilation continues de données sur l'admission, les progrès et la performance des étudiants et sur les taux d'obtention de diplôme ;
- f) pour la collecte et la compilation continues de données sur l'admission, les progrès et la performance des étudiants et sur les taux d'obtention de diplôme ;
- g) qui promeuvent la rétention et la progression des étudiants et remédient aux problèmes relatifs aux taux d'abandon ;
- h) qui assurent des processus rigoureux pour la délivrance et le stockage des certificats ; et

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

- i) qui assurent le stockage de registres et dossiers détaillés, indiquant la liste des cours, les points de crédit et les notes.

Les besoins d'une population étudiante diversifiée (adultes en reprise d'étude, étudiants mi-temps, travailleurs, étudiants internationaux et étudiants à besoins spécifiques), d'une part, et le changement de paradigme vers un apprentissage centré sur l'étudiant ainsi que les modalités plus flexibles d'enseignement et d'apprentissage, d'autre part, doivent être pris en considération dans la planification des études et dans la mise à disposition de ressources d'apprentissage et de ressources en vue de l'accompagnement des étudiants.

En fonction du contexte institutionnel, les structures d'accompagnement peuvent être organisées de multiples façons. Cependant, l'assurance qualité interne s'assure que toutes les ressources sont adéquates et accessibles, et que les étudiants en sont dûment informés.

Pour guider les étudiants dans leur parcours académique et leurs projets professionnels et personnels, un accompagnement adéquat leur est proposé. Informations et conseils sont communiqués aux étudiants potentiels lors de la phase de recrutement et d'admission. L'établissement dispose de lignes directrices pour promouvoir l'apprentissage des étudiants en :

- a) les conseillant en matière de parcours académique ;
- b) les conseillant en matière financière ;
- c) offrant des services de conseils personnels et en matière de santé ; et
- d) soutenant leurs projets professionnels.

L'établissement soutient et développe des stratégies appropriées pour la création, la structuration et le fonctionnement des associations culturelles, artistiques et sportives.

## Référence 7. Élaboration, approbation et suivi des programmes

### Référence

**L'établissement dispose de politiques et systèmes assurant l'élaboration et le développement de programmes pertinents et de qualité qui sont basés sur les acquis d'apprentissage et alignés avec les besoins des parties prenantes et qui contribuent à la réalisation de sa mission et respectent les références nationales, régionales et internationales.**

**Dans le cas de l'offre de FOAD, le fournisseur a des mécanismes de pré-test et/ou de pilotage du matériel pédagogique en place afin de s'assurer que celui-ci est au niveau des apprenants et que les apprenants l'utiliseront sans difficultés.**

### Lignes directrices

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

L'établissement :

- a) dispose de politiques, procédures et processus pour l'introduction de nouveaux programmes avec des acquis d'apprentissage et basés sur les compétences et pour la modification ou la fermeture de programmes existants ; les programmes font l'objet d'un suivi continu (y compris des évaluations externes régulières) ainsi que d'un développement qui assure leur actualité, leur qualité et leur pertinence ;
- b) dispose de programmes académiques qui s'inscrivent dans le droit fil de sa mission et de ses objectifs et répondent aux attentes et besoins des parties prenantes ; par conséquent, les programmes ont un contenu et une portée étendus, approfondis, cohérents, pertinents, à jour et adéquats et ils promeuvent un contenu, des idées et des valeurs clés ainsi que l'acquisition de compétences d'employabilité telles que l'apprentissage lié au travail/l'attachement/les stages ;
- c) veille à ce que les structures des programmes et les heures/points de crédit soient conformes aux normes internationales concernant le volume d'étude horaire requis pour chaque qualification proposée par l'établissement (ou le niveau des qualifications décernées) et à ce que les programmes soient approuvés par l'AAQ nationale pertinente et par des organismes professionnels, le cas échéant ;
- d) dispose de mécanismes efficaces pour la participation des parties prenantes à l'élaboration, à l'évaluation et à la validation des programmes, y compris le feedback des étudiants, des anciens étudiants et des employeurs ;
- e) dispose de politiques nécessitant la définition et la documentation des acquis d'apprentissage formulés pour tous les programmes et sujets et veille à ce que ces spécifications de programme soient accessibles aux apprenants (ou aux parties prenantes) ;
- f) dispose de structures et procédures pour l'approbation des programmes par des organes pertinents, comme le conseil pédagogique et scientifique, et par des autorités comme les organismes professionnels, le cas échéant ;
- g) dispose de programmes dispensés par du personnel adéquat, qualifié et compétent possédant des compétences pédagogiques ;
- h) dispose d'accords officiels appropriés pour tous les programmes proposés en partenariat avec d'autres établissements spécifiant les rôles et responsabilités des deux partenaires, y compris les engagements en matière d'enseignement et les arrangements sur le plan de l'assurance qualité ; et
- i) veille à ce que les acquis d'apprentissage formulés soient comparés avec des descripteurs de niveaux de cadres de qualifications nationaux ou régionaux, le cas échéant.

Dans le cas particulier de l'offre de FOAD, le pré-test du matériel pédagogique est essentiel pour s'assurer que les apprenants seront capables d'atteindre les objectifs ou les acquis d'apprentissage visés. La prise en compte de cette exigence générale passe par exemple par ce qui suit :

- a) la compréhension des objectifs par les étudiants ;
- b) la langue de présentation :

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

- c) l'explication des concepts, idées et théories ;
- d) l'utilisation d'exemples à titre d'illustration ;
- e) les activités et les exercices pratiques donnés et le feed-back fourni ;
- f) l'utilisation de symboles ou icônes ;
- g) les systèmes de navigation pour le matériel en ligne ;
- h) motiver les apprenants et maintenir leurs intérêts en éveil ; et
- i) l'utilisation de concepts didactiques dans la rédaction des modules.

## Référence 8. Enseignement, apprentissage et évaluation

### Référence

**L'établissement met en place, d'une façon qui cadre avec sa vision et sa mission, des politiques et procédures qui promeuvent l'apprentissage et l'acquisition de connaissances, compétences et aptitudes appropriées et assurent une évaluation juste et transparente basée sur l'évaluation centrée sur l'étudiant.**

**Les principes, critères et procédures d'évaluation sont explicites et publiés à l'attention des étudiants et du personnel.**

### Lignes directrices

L'enseignement et l'apprentissage font partie des activités fondamentales d'un établissement d'enseignement supérieur, et il importe que les personnels académique et d'encadrement garantissent une expérience de qualité aux étudiants afin de permettre à ces derniers d'acquérir les connaissances, les compétences et les aptitudes appropriées.

L'établissement s'assure dès lors :

- a) que les stratégies d'enseignement et d'apprentissage soient centrées sur l'étudiant et flexibles et qu'elles stimulent la réflexion personnelle et l'implication des étudiants dans le processus d'apprentissage ;
- b) que l'environnement et les ressources soient appropriés et adéquats pour soutenir chaque étudiant ;
- c) qu'il y ait des systèmes en place pour le suivi et l'évaluation périodiques des approches d'enseignement et d'apprentissage en vue de l'amélioration de la qualité ; et
- d) qu'il existe des mécanismes permettant aux étudiants de fournir un feed-back sur leur expérience d'apprentissage.

Dans le cas particulier de l'offre de FOAD :

- e) que le choix du médium ou des médias de fourniture tienne compte du principe suivant :
  - i. **accessibilité** aux étudiants,
  - ii. **coût** d'utilisation, à la fois pour l'établissement (installation et entretien) et pour l'étudiant,
  - iii. **pertinence** par rapport au sujet enseigné,

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

- iv. capacité à créer une **interactivité**,
  - v. exigences **organisationnelles** en vue du développement,
  - vi. **innovation**, et
  - vii. **rapidité** avec laquelle il peut être installé.
- f) qu'il y ait des sessions en face à face visant à fournir une orientation et une introduction générales au matériel pédagogique au début du programme ;
  - g) qu'il y ait des sessions en face à face spéciales pour les aspects difficiles du programme en cours de programme ; et
  - h) qu'il y ait des sessions en face à face visant à fournir du travail de révision aux étudiants avant les examens.

L'évaluation des étudiants est l'un des éléments les plus importants de l'enseignement supérieur, étant donné que les résultats de cette évaluation ont un impact considérable sur la progression et les carrières futures des étudiants. Il est dès lors important que l'évaluation soit effectuée de manière professionnelle en toutes circonstances. Ceci implique ce qui suit :

- a) Les procédures d'évaluation sont publiées et appliquées de manière cohérente et incluent :
  - i. une série de méthodes d'évaluation (par exemple, exercices, projets, projet de recherche et examens à des fins d'évaluation formative et sommative),
  - ii. un jugement interne et externe des litiges,
  - iii. des procédures de surveillance des examens,
  - iv. un suivi des progrès des étudiants,
  - v. des pratiques d'évaluation valides et fiables,
  - vi. l'enregistrement des résultats de l'évaluation et le règlement des différends, et
  - vii. un système d'évaluation rigoureux et sécurisé ;
- b) Les critères d'évaluation sont spécifiés pour chaque programme et sont basés sur les compétences ou sur les acquis d'apprentissage, le cas échéant ;
- c) L'évaluation est effectuée par des examinateurs compétents et impartiaux ;
- d) L'intégrité des examens et de la remise des diplômes est assurée de manière à prévenir les pratiques abusives en matière d'examens ;
- e) Les étudiants reçoivent régulièrement un feed-back objectif concernant leurs points forts et leurs points faibles ainsi que des conseils appropriés pour s'améliorer ;
- f) Il y a un processus disciplinaire et de recours pour les étudiants qui se sentiraient lésés ; et
- g) Il y a un manuel d'assurance qualité qui est connu du personnel et des étudiants.

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

## Référence 9. Recherche et innovation

### Référence

**L'établissement encourage, promeut et s'engage dans des activités de recherche innovantes qui sont en phase avec ses politiques et plans stratégiques et qui répondent aux besoins nationaux, régionaux, continentaux et internationaux.**

**L'établissement veille à ce que la gestion des études de troisième cycle s'inscrive dans un cadre approuvé de politiques et plans institutionnels qui assurent une recherche éthique et de qualité.**

### Lignes directrices

La recherche est l'une des activités centrales d'un établissement d'enseignement supérieur, et ce dernier a donc besoin d'une politique de recherche institutionnelle qui établit la direction de sa recherche. Cette politique se situe à la fois au niveau du programme institutionnel et au niveau du programme de recherche (études de troisième cycle) afin de garantir un engagement approprié dans la recherche. L'établissement s'assure :

- a) qu'il y ait une compréhension commune de la nature, du rôle et des objectifs de la recherche ;
- b) qu'il y ait des critères, des procédures et des processus pour l'approbation des propositions et thèses de recherche et pour la réalisation et la supervision des recherches ;
- c) qu'il y ait des politiques, des systèmes et des stratégies de gestion de la recherche ainsi qu'une infrastructure et des ressources adéquates aidant le personnel à mener des recherches innovantes et à publier les résultats des recherches ;
- d) qu'il y ait des critères et processus pour l'approbation des propositions de projets de recherche, en phase avec les besoins du contexte national ou régional, ainsi que des possibilités de développement de capacité pour les chercheurs, la gestion des partenariats et contrats de recherche, la gestion de la propriété intellectuelle et de la commercialisation des fruits des recherches, et la gestion efficace et digne de confiance des informations recueillies dans le cadre des recherches ;
- e) qu'il y ait une intégrité académique adéquate à travers l'établissement et un recours à des comités et conseils de recherche appropriés afin de garantir une intégrité académique et éthique ;
- f) que les recherches menées soient pertinentes et répondent aux besoins de progression académique et aux attentes en matière de développement communautaire ; et
- g) qu'il y ait un suivi et une évaluation efficaces du système de recherche.

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

## Référence 10. Engagement envers la communauté

### Référence

**L'établissement encourage l'engagement dans des programmes communautaires dans le cadre de sa responsabilité sociétale.**

### Lignes directrices

Un établissement d'enseignement supérieur est non seulement responsable de l'enseignement, de l'apprentissage et de la recherche, il est aussi chargé de servir la société. L'établissement veille à ce que les activités d'engagement envers la communauté s'inscrivent dans le cadre des politiques et stratégies institutionnelles qui facilitent la collaboration entre l'établissement et ses communautés au sens large (locales, nationales, régionales, continentales et mondiales) en vue d'un échange mutuellement bénéfique de connaissances et de ressources dans un contexte de partenariat et de réciprocité. Pour le bénéfice de la société, l'engagement envers la communauté doit :

- a) soutenir les programmes de bourses d'études, la recherche et l'activité créative ;
- b) améliorer le développement des programmes, l'enseignement et l'apprentissage ;
- c) faciliter la préparation de citoyens éduqués et engagés ;
- d) renforcer les valeurs démocratiques et la responsabilité citoyenne ;
- e) remédier aux problèmes sociétaux critiques et contribuer au bien public ; et
- f) s'assurer qu'il y a des mécanismes pour établir des partenariats avec d'autres parties prenantes au sein de la communauté dans un objectif de développement durable.

## Référence 11. Gestion de l'information

### Référence

**L'établissement veille à collecter, analyser et utiliser des informations pertinentes pour la gestion efficace de ses programmes d'études et de ses autres activités.**

### Lignes directrices

Des données fiables sont essentielles pour documenter les prises de décisions et pour comprendre, d'une part, ce qui fonctionne bien et, d'autre part, les défis à relever. Des processus efficaces de collecte et d'analyse des informations sur les programmes académiques, les programmes de recherche et les autres activités de l'établissement nourrissent le système d'assurance qualité interne.

Les informations collectées dépendent de la vision et de la mission de l'établissement. Cependant, il est important de prendre en considération les données suivantes :

- a) indicateurs clés de performance ;
- b) profil de la population étudiante (y compris en termes de genre) ;
- c) ressources pédagogiques et services aux étudiants disponibles ;
- d) progression des étudiants et taux d'abandon et d'obtention de diplôme ;

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD**

Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service



**UNIVERSITAT DE  
BARCELONA**





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

- e) satisfaction des étudiants par rapport aux programmes, à l'enseignement dispensé, à la vie à l'université ;
- f) parcours de carrière des étudiants ; et
- g) satisfaction du personnel académique, administratif et technique par rapport aux programmes, à l'enseignement dispensé, à la vie à l'université

Il est important que les étudiants et le personnel soient impliqués dans l'analyse et les activités de suivi visant à pallier aux insuffisances.

## Référence 12. Information du public

### Référence

**L'établissement publie des informations sur ses activités, y compris ses programmes, de manière claire, précise et objective, et s'assure que ces informations sont à jour et accessibles.**

**L'établissement veille à ce que la promotion de ses programmes soit effectuée de façon juste et éthique suivant de bonnes pratiques acceptables et à ce qu'elle respecte toute la législation en vigueur.**

### Lignes directrices

Les informations sur les activités de l'établissement sont utiles pour les étudiants potentiels et existants, pour les anciens étudiants et autres parties prenantes, ainsi que pour le public. Ces informations doivent englober les programmes proposés, les critères de sélection, les acquis d'apprentissage visés, les qualifications décernées, les pratiques pédagogiques et activités d'apprentissage, les taux d'obtention de diplôme, les opportunités d'apprentissage et les carrières des diplômés de l'établissement. L'établissement et les départements doivent veiller à ce qui suit :

- a) Les supports d'information donnent une vue claire et précise du programme, de ses modalités d'offre, de ses objectifs et des acquis d'apprentissage, notamment :
  - i. identification du programme,
  - ii. l'organe décernant la qualification et son statut d'accréditation,
  - iii. les modalités d'offre,
  - iv. le niveau du programme dans le cadre de qualifications national, le cas échéant,
  - v. les frais,
  - vi. les conditions applicables au programme,
  - vii. les conditions d'abandon du programme,
  - viii. les accords financiers avec le fournisseur, et
  - ix. les droits, obligations et engagements attendus de l'étudiant.
- b) Les étudiants sont pleinement informés des questions qui les concernent pour ce qui est de la gestion du programme, comme :

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

- i. la langue de communication,
- ii. l'accès requis aux technologies, dans le cas particulier de l'offre de FOAD,
- iii. les compétences techniques requises pour s'inscrire au programme, dans le cas particulier de l'offre de FOAD,
- iv. la période durant laquelle les programmes sont proposés et la nature des acquis d'apprentissage,
- v. les textes requis et l'accès aux supports pédagogiques de référence,
- vi. les attentes en matière d'apprentissage autonome,
- vii. le calendrier des interactions en face à face, dans le cas particulier de l'offre de FOAD,
- viii. le calendrier des examens,
- ix. le calendrier de soumission des devoirs, et
- x. la délivrance des certificats.

### Référence 13. Collaboration, mobilité du personnel et des étudiants

#### Référence

**L'établissement dispose de mécanismes qui promeuvent la collaboration avec d'autres EES, des organismes professionnels, des instituts de recherche et des acteurs sociaux pertinents aux niveaux national, régional, continental et international, et ceci afin d'encourager la mobilité des étudiants et du personnel.**

#### Lignes directrices

L'établissement dispose de politiques qui promeuvent la mobilité internationale du personnel académique, des chercheurs, du personnel administratif, et des étudiants du programme. L'établissement qui décerne le diplôme assure une offre de programmes appropriée et de haute qualité à l'établissement partenaire. Les établissements qui collaborent doivent :

- a) veiller à ce que les programmes collaboratifs soient du niveau requis et aient la même rigueur que ceux de l'établissement référent ;
- b) veiller à ce que les étudiants bénéficient du même niveau de ressources que les étudiants ordinaires de l'établissement diplômant ;
- c) assumer la responsabilité de la qualité de l'offre d'enseignement collaborative ;
- d) veiller à être tous deux approuvés par l'AAQ/l'organisme professionnel pertinent(e) et à se soumettre à des audits qualité périodiques ; et
- e) veiller à ce que les étudiants soient pleinement informés de la nature de la collaboration entre les établissements concernés.

Si le programme est proposé en collaboration, l'établissement référent doit clairement définir les droits et responsabilités de chacune des parties, les caractéristiques légales et le statut d'accréditation du programme ainsi que les ressources disponibles pour le programme.

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP

## Partie B : Références et lignes directrices pour l'assurance qualité externe

### Introduction

Il est important que les EES se soumettent à une évaluation externe périodique à des fins de responsabilité et d'amélioration de la qualité de leur offre. La Partie B décrit les méthodologies (ou références) utilisées pour l'assurance qualité externe (AQE) des EES. Cette section tient compte des références et lignes directrices de la Partie A (AQI) à l'intention des EES et veille à ce que l'AQI examinée soit pertinente et efficace pour l'établissement d'enseignement supérieur concerné et à ce qu'il y ait une cohérence entre l'assurance qualité interne menée par les établissements proprement dits et l'assurance qualité externe. Cette section couvre les objectifs de l'AQE : élaboration de mécanismes adaptés au contexte, indépendance, décisions et rapports, évaluation périodique, et plaintes et recours.

### Référence 1. Objectifs de l'assurance qualité externe et prise en compte pour l'assurance qualité interne

#### Référence

**L'assurance qualité externe veille à ce que l'établissement d'enseignement supérieur dispose d'une vision et d'un énoncé de mission clairement articulés. L'AQE aide l'EES à garantir l'efficacité de ses mécanismes d'assurance qualité interne, offrant un instrument supplémentaire pour évaluer la qualité de l'établissement.**

#### Lignes directrices

L'assurance qualité externe est basée sur la responsabilité de l'établissement concernant la qualité de ses programmes académiques, de ses programmes de recherche et de ses autres activités. Il est dès lors important que l'assurance qualité externe reconnaisse et soutienne la responsabilité de l'établissement en matière d'assurance qualité. Les procédures d'AQE complètent un système d'AQI efficace et aident par conséquent l'établissement d'enseignement supérieur à :

- a) prendre la mesure du lien entre l'AQI et l'AQE ;
- b) respecter les principes, références et lignes directrices établis en matière d'assurance qualité dans le secteur de l'enseignement supérieur ;
- c) développer et consolider une culture de la qualité en établissant des mécanismes d'amélioration continue de la qualité ;
- d) fournir une base pour comparer les données relatives aux intrants, processus et résultats avec d'autres EES aux niveaux national, régional et international ;

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



DAAD Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

- e) déterminer la capacité de l'établissement à proposer des programmes académiques et de recherche ;
- f) évaluer le degré de conformité de l'établissement avec les exigences légales et autres ;
- g) fournir à ses parties prenantes, au grand public et à la communauté internationale des preuves tangibles et indépendantes attestant de l'offre d'un enseignement supérieur de qualité et d'activités de recherche de qualité ; et
- h) être reconnu et accepté aux niveaux national, régional, continental et international.

## Référence 2. Élaboration de mécanismes d'assurance qualité externe adaptés au contexte

### Référence

**Les références, lignes directrices et processus d'assurance qualité externe sont élaborés en fonction du contexte et définis de façon à réaliser les buts et objectifs visés de l'AQE et à renforcer les systèmes d'AQI au niveau des établissements.**

### Lignes directrices

Il est nécessaire que les références, lignes directrices et processus développés et mis en œuvre par les AAQ et les établissements soient définis en consultation avec les parties prenantes en vue d'aborder toutes les activités académiques et de recherche du système d'enseignement supérieur et afin de susciter l'adhésion. Les références incluent :

- a) des références et lignes directrices pour l'accréditation/l'évaluation/l'audit périodique/cyclique des programmes de formation et de recherche ; et
- b) des références et lignes directrices pour l'accréditation/l'évaluation/l'audit périodique/cyclique des établissements.

## Référence 3. Mise en œuvre de processus d'assurance qualité externe

### Référence

**Les critères, processus et procédures d'AQE sont prédéfinis, fiables, publiés et mis en œuvre de manière cohérente à des fins de responsabilité.**

### Lignes directrices

L'assurance qualité externe est effectuée de manière professionnelle, cohérente et transparente afin de garantir son acceptabilité par l'établissement d'enseignement supérieur. L'autoévaluation effectuée par l'établissement constitue la base des processus d'AQE. Ceux-ci englobent les activités suivantes :

- a) autoévaluation par l'établissement et production du rapport d'autoévaluation (RAE) ;

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD**

Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service



**UNIVERSITAT DE  
BARCELONA**



**EUA**  
European University Association



**ENQA**  
EUROPEAN ASSOCIATION  
FOR QUALITY ASSURANCE  
IN HIGHER EDUCATION



**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

- b) évaluation externe de l'établissement sur la base du RAE, d'une visite sur site, d'entretiens avec les parties prenantes de l'établissement et de preuves pour appuyer les affirmations de l'établissement ;
- c) rapport oral aux autorités académiques avant que le comité d'évaluation ne quitte l'établissement ;
- d) rapport préliminaire fourni à l'établissement avant production du rapport final ;
- e) rapport final de l'évaluation externe ; et
- f) activité de suivi pour s'assurer que les recommandations formulées dans le rapport final sont prises en considération.

## Référence 4. Indépendance de l'évaluation

### Référence

**L'AQE est effectuée par des comités d'experts externes/évaluateurs pairs issus d'un large éventail de domaines d'expertise.**

### Lignes directrices

Le principe des bonnes pratiques d'assurance qualité externe repose sur l'utilisation cohérente d'un large éventail de domaines d'expertise :

- a) Les évaluateurs pairs sont des membres du personnel académique, de recherche, des employeurs ou des experts de la pratique professionnelle, ou encore des étudiants ;
- b) Afin d'assurer le professionnalisme, la cohérence et la transparence du travail des experts/évaluateurs pairs, il est nécessaire qu'ils :
  - i. soient soigneusement sélectionnés,
  - ii. possèdent les compétences appropriées et soient aptes à exécuter les tâches qui leur sont confiées,
  - iii. soient adéquatement initiés aux principes et procédures d'AQE avant de procéder à l'évaluation externe,
  - iv. soient indépendants, n'aient pas de conflits d'intérêt avec l'établissement ou le programme et signent un « Formulaire de déclaration d'indépendance » ;
- c) L'établissement peut s'opposer à la désignation des membres du comité d'évaluation en cas de perception de conflit d'intérêt ; et
- d) Le recours à des experts internationaux est une bonne pratique en matière d'AQE.

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD**

Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service



**UNIVERSITAT DE  
BARCELONA**





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

## Référence 5. Décisions et rapports d'évaluation : résultats de l'AQE

### Référence

**Les rapports et décisions découlant de l'assurance qualité externe sont clairs et basés sur des critères, processus et procédures publiés et rendus accessibles en toute transparence.**

### Lignes directrices

Les décisions de l'assurance qualité externe ont un impact significatif sur les établissements et les programmes évalués ou jugés. Il est essentiel :

- a) que les décisions de l'assurance qualité externe soient publiées sans porter atteinte à l'intégrité du processus d'évaluation ;
- b) que les rapports d'AQE servent de base pour les actions de suivi, qu'ils soient dès lors clairs et précis et qu'ils incluent :
  - i. l'objectif de l'évaluation,
  - ii. une description du contexte (de l'établissement d'enseignement supérieur),
  - iii. une description des procédures, y compris la liste des experts impliqués,
  - iv. des éléments de preuve, une analyse et les résultats,
  - v. des exemples de bonne pratique de l'établissement,
  - vi. des conclusions,
  - vii. des recommandations pour les actions de suivi ;
- c) que l'établissement se voie donner l'occasion de pointer les erreurs factuelles afin de garantir l'exactitude du rapport ;
- d) que l'établissement soit le premier à recevoir le rapport d'AQE dans l'intérêt de la transparence et de l'équité, avant distribution aux autres parties ;
- e) que les décisions ne soient pas sujettes à des influences externes au comité d'évaluateurs/experts pairs ; et
- f) que les décisions soient dans un format qui a été divulgué à l'établissement concerné (par exemple, forces et faiblesses identifiées, recommandations et décisions officielles).

## Référence 6. Évaluation périodique des établissements et des programmes

### Référence

**L'assurance qualité externe des établissements et programmes est effectuée sur une base cyclique.**

### Lignes directrices

La durée du cycle d'évaluation est clairement définie et publiée :

- a) Pour les programmes académiques, le cycle d'évaluation est cohérent avec la durée du programme ;

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

- b) En fonction du contexte du système d'assurance qualité, l'évaluation cyclique des établissements a lieu de préférence tous les cinq ans ; et
- c) Chaque évaluation cyclique aboutit à un rapport indiquant les résultats généraux de l'évaluation.

## Référence 7. Plaintes et recours

### Référence

**Les procédures d'introduction de plaintes et de recours sont clairement définies et communiquées à l'établissement concerné.**

### Lignes directrices

Afin de préserver les droits de l'établissement et d'assurer l'équité du processus décisionnel, il est important que l'établissement ait accès aux procédures lui permettant de faire part de ses préoccupations aux agences s'il peut démontrer que le résultat de l'évaluation externe n'est pas fondé sur des éléments probants. Il est par conséquent essentiel :

- a) qu'un système/comité/conseil de recours soit établi ;
- b) que l'établissement soit autorisé à faire part de ses préoccupations conformément au système de recours ;
- c) qu'il y ait des procédures de plaintes et de recours clairement définies qui soient appliquées de manière cohérente ; et
- d) que les recours soient traités de manière professionnelle, que les procédures de recours soient appliquées de façon cohérente et qu'un feed-back soit fourni.

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP

## Partie C : Assurance qualité interne pour les agences d'assurance qualité

### Introduction

La Partie C des ASG-QA décrit l'assurance qualité interne à mettre en œuvre par les AAQ via une autoévaluation de leurs politiques, pratiques, procédures et activités et/ou en vue d'une évaluation externe par un autre organisme/une organisation paire. Cette section couvre ainsi les politiques, processus et activités des AAQ ainsi que les éléments suivants : personnalité juridique, vision et mission, ressources humaines et financières, indépendance, et critères et processus utilisés.

### Référence 1. Personnalité juridique

#### Référence

**L'AAQ est juridiquement établie comme un organisme autonome et est reconnue par les autorités publiques compétentes comme l'agence d'assurance qualité nationale/régionale.**

#### Lignes directrices

Quand l'assurance qualité externe est effectuée à des fins réglementaires, les établissements ont la garantie que les résultats du processus seront acceptés au sein du système d'enseignement supérieur, par les parties prenantes et par le public.

### Référence 2. Indépendance de l'AAQ

#### Référence

**L'AAQ est indépendante et autonome dans ses activités, ses résultats, ses jugements et ses décisions.**

#### Lignes directrices

L'AAQ prend des décisions et émet des jugements en toute indépendance, sans que ceux-ci ne puissent être modifiés par des tierces parties. L'indépendance d'une agence implique ce qui suit :

- a) **Indépendance organisationnelle** – démontrée par des documents officiels, comme des actes législatifs ou des statuts et des instruments de gouvernance stipulant que le travail de l'agence est indépendant de tierces parties (par exemple, EES, gouvernements, autres parties prenantes) ;
- b) **Indépendance opérationnelle** – les définitions et mises en œuvre des procédures et méthodes de l'agence, la nomination et la désignation d'experts externes qualifiés (y compris la garantie de l'absence de conflit d'intérêt) ; et

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



DAAD Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

- c) **Indépendance des résultats officiels** – la décision finale de l'activité d'assurance qualité demeure la responsabilité de l'AAQ même si des experts/pairs sont impliqués dans l'activité d'assurance qualité.

### Référence 3. Vision et énoncé de mission

#### Référence

**L'AAQ dispose d'une vision et d'un énoncé de mission ou d'objectifs écrits et publiés prenant le contexte de l'enseignement supérieur en considération.**

#### Lignes directrices

La vision, la mission et les objectifs montrent :

- que l'assurance qualité externe est l'activité principale de l'agence ;
- qu'une approche systématique est adoptée pour réaliser la vision, la mission et les objectifs de l'AAQ ;
- que les objectifs sont mis en œuvre conformément à un plan de gestion pratique lié aux ressources de l'agence ; et
- que la structure et la gouvernance de l'agence sont adaptées au mandat et aux objectifs de cette dernière.

### Référence 4. Politiques, processus et activités

#### Référence

**L'AAQ entreprend ses activités d'assurance qualité externe conformément aux références et lignes directrices exposées dans la Partie B des ASG-QA. Elle implique les parties prenantes dans sa gouvernance et ses activités.**

#### Lignes directrices

Il est important que les EES aient confiance dans les AAQ ; les agences sont transparentes et décrivent et publient leurs objectifs et activités, leurs champs de travail et leurs expertises, ainsi que la nature de leur interaction avec les EES et d'autres parties prenantes.

Les critères, références et processus d'assurance qualité externe sont adaptés aux activités fondamentales d'un établissement ou d'un programme. Celles-ci incluent :

- enseignement et apprentissage, recherche et engagement envers la communauté ;
- ressources telles que les finances, le personnel, et les ressources pour l'apprentissage et la recherche ;
- points spécifiques tels que degrés de réalisation, *benchmarking* relatif et types de mesures, et lignes directrices générales ; et
- acquis d'apprentissage spécifiques.

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

Pour exercer sa fonction centrale d'assurance qualité externe, l'AAQ procède, sur une base régulière, à l'audit/accréditation des établissements et à l'accréditation/évaluation des programmes et communique le cadre en amont à l'établissement concerné. À des fins de transparence, les processus d'évaluation de l'AAQ comprennent :

- a) la validation de l'autoévaluation de l'établissement en regard des critères, références et processus de l'agence ;
- b) la désignation d'un comité d'experts indépendants (experts disciplinaires et experts en assurance qualité pour l'enseignement supérieur) ;
- c) une visite sur site par le comité d'évaluation et des entretiens avec différents membres du personnel et les parties prenantes de l'établissement ;
- d) un rapport oral avant que le comité d'évaluation ne quitte l'établissement ;
- e) un rapport préliminaire présenté à l'établissement en vue de la correction des erreurs factuelles ;
- f) un rapport final de l'évaluation externe soumis à l'établissement ; et
- g) une activité de suivi des recommandations formulées dans le rapport final.

## Référence 5. Critères et processus d'assurance qualité interne

### Référence

**L'AAQ a des politiques et processus en place pour sa propre assurance qualité interne concernant la définition, l'assurance et l'amélioration de la qualité et de l'intégrité de ses activités.**

**L'AAQ veille à ce que les critères, références et processus utilisés pour l'assurance qualité externe soient prédéterminés, prédéfinis, publiés et mis à la disposition des établissements avant les évaluations/visites.**

### Lignes directrices

L'AAQ doit rendre des comptes à ses parties prenantes, respecter des normes professionnelles strictes et l'intégrité en adhérant à ses principes directeurs et éthiques et mettre des politiques, critères, références, processus et procédures d'assurance qualité interne à disposition sur son site internet. Les décisions de l'AAQ sont impartiales, rigoureuses, approfondies, justes et cohérentes même si les jugements sont émis par différents comités d'experts. Les politiques prévoient dès lors ce qui suit :

- a) Une objectivité et une équité dans tous les jugements, décisions et conclusions de l'agence ;
- b) Les références, critères et lignes directrices pour les procédures d'assurance qualité externe pour les EES sont d'une nature générale et non prescriptive et n'interfèrent pas avec l'autonomie des établissements, mais contribuent à garantir à toutes les parties prenantes et à la communauté internationale un professionnalisme global, une visibilité, une transparence, une crédibilité, une intégrité et une responsabilité publique dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur ;

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

- c) Contribution aux mécanismes nationaux, régionaux, continentaux et internationaux établis en matière d'intégrité, de transparence et de responsabilité publique ; et
- d) Professionnalisme et acceptation par le public :
- i. Toutes les personnes impliquées dans ses activités sont compétentes et agissent de manière professionnelle et éthique,
  - ii. Des mécanismes de feed-back interne et externe ponctuel mènent à une amélioration continue au sein de l'agence,
  - iii. L'agence se garde de toute intolérance ou discrimination,
  - iv. L'agence définit la communication appropriée avec les autorités compétentes dans les juridictions où elles sont actives, et
  - v. Toute activité exercée et tout matériel produit par des consultants respectent ses références et lignes directrices ainsi que celles des ASG-QA.

L'AAQ veille à ce que les critères et processus utilisés pour assurer la qualité et la pertinence des EES, comme les critères et procédures d'autoévaluation et d'assurance qualité d'établissements ou de programmes, aient des mécanismes de suivi appropriés concernant la mise en œuvre des recommandations et les actions d'amélioration.

L'AAQ veille à ce que les critères de qualité soient comparables dans tous les établissements.

L'AAQ veille à ce qu'une analyse thématique (production d'un résumé des rapports) soit réalisée occasionnellement, laquelle décrit et analyse les tendances générales dans les résultats des évaluations externes ainsi que des évaluations des établissements et de leurs programmes, et ce à des fins d'orientation éventuelle de politiques en matière d'enseignement supérieur.

## Référence 6. Ressources humaines et financières

### Référence

**L'AAQ dispose de ressources humaines, financières et matérielles adéquates et appropriées pour exécuter son mandat d'assurance qualité de manière efficace et efficiente.**

### Lignes directrices

Compte tenu de l'intérêt public de l'AAQ et de l'importance des EES, l'AAQ est adéquatement financée pour :

- a) recruter des ressources humaines adéquates et qualifiées pour exercer ses activités d'assurance qualité externe, et ce en respectant la parité hommes-femmes basée sur la compétence et en prêtant attention aux groupes défavorisés et aux personnes handicapés ;

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD**

Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service



**UNIVERSITAT DE  
BARCELONA**





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

- b) exécuter son mandat d'assurance qualité externe de manière professionnelle, efficace et efficiente ;
- c) améliorer ses pratiques et son développement ; et
- d) informer le public de ses activités et de ses résultats.

## Référence 7. Benchmarking, réseautage et collaboration

### Référence

**L'AAQ promeut et participe à des initiatives, conférences et ateliers internationaux sur l'assurance qualité afin d'échanger et de partager expériences et bonnes pratiques.**

**Il est bon d'encourager la collaboration entre les AAQ et les organismes professionnels.**

### Lignes directrices

Il est important que l'AAQ reste pertinente dans ses activités. L'AAQ :

- a) collabore avec toutes les autorités d'assurance qualité et d'accréditation compétentes, comme les organismes professionnels ;
- b) partage des informations exactes, fiables et facilement accessibles sur les critères et références pour l'enregistrement, l'autorisation, l'assurance qualité et l'accréditation de toutes les formes d'offre d'enseignement ;
- c) contribue au développement et/ou à l'actualisation des conventions régionales, continentales et internationales appropriées en matière de reconnaissance des programmes et des qualifications et fait office de centre d'information national ou régional selon le cas ;
- d) participe aux accords bilatéraux ou multilatéraux visant à faciliter la reconnaissance ou la détermination des équivalences des qualifications de chaque pays sur la base des procédures et critères repris dans les accords internationaux établis en matière de reconnaissance des programmes et des qualifications ; et
- e) participe aux efforts régionaux, continentaux et internationaux visant à améliorer l'accessibilité, au niveau international, d'informations à jour, exactes et complètes sur les EES ou opérateurs d'enseignement supérieur reconnus.

## Référence 8. Évaluation périodique de l'AAQ

### Référence

**L'AAQ se soumet à des évaluations internes et externes périodiques afin de démontrer sa conformité avec les ASG-QA.**

### Lignes directrices

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

L'AAQ dispose d'un système d'assurance qualité continue de ses propres pratiques et activités qui met l'accent sur la flexibilité en réaction à la nature changeante de l'enseignement supérieur, sur l'efficacité de ses activités et sur sa contribution à la réalisation de ses objectifs. Par conséquent, l'AAQ :

- a) procède périodiquement à une autoévaluation interne complète de ses processus, pratiques et activités, y compris à l'analyse des données ;
- b) se soumet tous les cinq ans à une évaluation externe périodique réalisée par des organismes d'assurance qualité régionaux, continentaux ou internationaux sur la base de l'autoévaluation ; et
- c) veille à ce que les recommandations formulées soient divulguées et mises en œuvre à des fins d'amélioration.

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service





**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

## Annexe 1 – Processus d'élaboration des ASG-QA

### **Initiative HAQAA :**

Les ASG-QA ont été élaborées dans le cadre de l'initiative pour l'harmonisation de l'assurance qualité et de l'accréditation en Afrique (*Harmonisation of African Higher Education Quality Assurance and Accreditation*, HAQAA). Cette initiative était un contrat de service pour la période allant de décembre 2015 à novembre 2018 conclu dans le but de soutenir le développement d'un système d'assurance qualité et d'accréditation harmonisé aux niveaux institutionnel, national, régional et au niveau continental panafricain. Elle est financée par l'initiative « Harmonisation, Quality and Accreditation » de l'Union européenne (CE EAC/37/2014).

### **Groupe de travail technique :**

Le groupe de travail technique (GTT) se composait d'experts en assurance qualité de l'enseignement supérieur issus de différentes régions : Afrique de l'Ouest, de l'Est, australe, du Nord et centrale. Le groupe comportait un expert de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) et le travail du groupe était coordonné par la European Association for Quality Assurance in Higher Education (ENQA, Association européenne pour la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur) et l'Association des universités africaines (AUA).

### **Processus d'élaboration :**

Le projet d'ASG-QA était basé sur les références et lignes directrices de l'enseignement supérieur existantes utilisées dans les pays africains et par les réseaux ou associations d'assurance qualité régionaux tels que le Conseil interuniversitaire de l'Afrique de l'Est (Inter-University Council of East Africa, IUCEA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (Southern African Development Community, SADC), l'Association des universités arabes (Association of Arab Universities, AArU) et le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES). Par ailleurs, les ASG-QA ont été comparées avec les références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (ESG 2015) et avec d'autres références et lignes directrices internationales. Le GTT a travaillé sur le projet dans le cadre de plusieurs réunions en face à face et une bonne partie de l'élaboration a été effectuée par le Président et par les membres individuels du groupe entre les réunions.

### **Consultation :**

Essentiellement via les canaux de diffusion de l'AUA, un sondage de consultation portant sur le projet d'ASG-QA a été envoyé à toutes les principales parties prenantes (EES, AAQ et ministères et organes directeurs des établissements d'enseignement supérieur en Afrique) pour qu'elles donnent leurs avis et commentaires. Un feed-back a également été donné par l'AUA et la Commission de l'Union africaine (CUA). Le projet et le sondage

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD**

Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service



**UNIVERSITAT DE  
BARCELONA**



**EUA**  
European University Association



**ENQA**  
EUROPEAN ASSOCIATION  
FOR QUALITY ASSURANCE  
IN HIGHER EDUCATION



**THE AFRICA-EU  
PARTNERSHIP**

étaient disponibles en anglais, français, arabe et portugais. Tous les feedbacks ont été considérés en détail langue par langue.

En plus du processus de consultation, le projet a été présenté, à des fins de sensibilisation, lors de diverses conférences internationales comme les Conférences internationales sur l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur en Afrique (ICQAHEA) de 2016 et 2017 et la conférence organisée pour le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'AUA en juin 2017. Le projet a également été discuté et un feed-back a été collecté lors du module de formation de l'initiative HAQAA qui a réuni des experts en assurance qualité issus des quatre coins du continent.

PROJET

Cette initiative est mise en œuvre pour le compte des Commissions européenne et de l'Union africaine :



**DAAD** Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service

